





Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

NORMANDIE

COUT DE LA FORMATION : 380 €

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

  CMA Normandie
Manche
51 rue de la Mare - BP 139
50200 COUTANCES

 02 33 19 07 07

formation50@cma-normandie.fr

 cma-normandie.fr

N° siret : 130 027 998 00017

Organisme de formation
enregistré sous le n° 28 14
03503 14
auprès du Préfet de la Région
Normandie



PARCOURS CREATEUR/REPRENEUR

Stage Préparatoire à l'Installation (SPI)

De 8h45 à 17h15 (30h de formation - 4 jours)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Préparer le projet de création/reprise d'entreprise artisanale

Appréhender de façon concrète les missions et responsabilités du dirigeant d'entreprise artisanale

PRÉREQUIS

Aucun

PUBLIC

Chef d'entreprise, conjoint-collaborateurs et salariés.

Demandeurs d'emploi

INTERVENANT

Conseiller d'entreprise de la CMA Normandie et consultants (banque, URSSAF...)

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Formation interactive et participative
Alternance d'explications théoriques, d'exercices et de cas pratiques

Rendez-vous individuel possible à l'issue de la formation

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation individuelle de suivi de formation.

MODALITES D'ÉVALUATION

Exercices et étude de cas : contrôle et correction par le formateur tout au long de la formation

VALIDATION EN BLOCS DE COMPÉTENCES

Non concerné

EQUIVALENCES ET PASSERELLES

Non concerné

SUITE DE PARCOURS ET DEBOUCHES

Non concerné

PROGRAMME

Conformer son projet d'installation aux contraintes juridiques, fiscales et sociales du secteur artisanal

Procéder administrativement à la création/reprise d'une entreprise artisanale

Mesurer les rôles et missions du dirigeant d'entreprise

Collecter les informations concourant à une meilleure perception de son marché, de son environnement

Mobiliser les différents outils et dispositifs nécessaires au pilotage d'une entreprise artisanale

Mettre en place des outils de suivi de l'activité et de gestion comptable

Anticiper le volet fiscal et social de son activité (TVA, impôts, déclaration de bénéficiaires, cotisations des travailleurs non-salariés...)

Conformer l'entreprise aux exigences réglementaires de son secteur d'activité en matière d'assurance, de respect de l'environnement, de conditions de travail et d'exercice

Développer ses compétences de chef d'entreprise : se former, s'informer, se construire un réseau de correspondants ressource (les chambres de métiers et de l'artisanat, les organisations professionnelles...)

Embaucher un salarié ou un apprenti, procéder au recrutement, contractualiser l'embauche